

Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 2^e trimestre 2019

La hausse du nombre de bénéficiaires se poursuit

À la fin du 2^e trimestre 2019, le nombre de bénéficiaires d'emploi aidé en France métropolitaine s'élève à 1,38 million, en hausse de 65 000 par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, le nombre d'emplois aidés augmente de 174 000 (+14,3 %), principalement sous l'effet de l'élargissement des aides aux chômeurs créateurs d'entreprise à l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise. En revanche, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé diminue (-16,8 %). Les contrats en alternance sont quant à eux en hausse de 5,1 %.

Fin juin 2019, 264 000 personnes en recherche d'emploi sont en formation en France métropolitaine, 32 000 de plus qu'un an auparavant (+13,7 %).

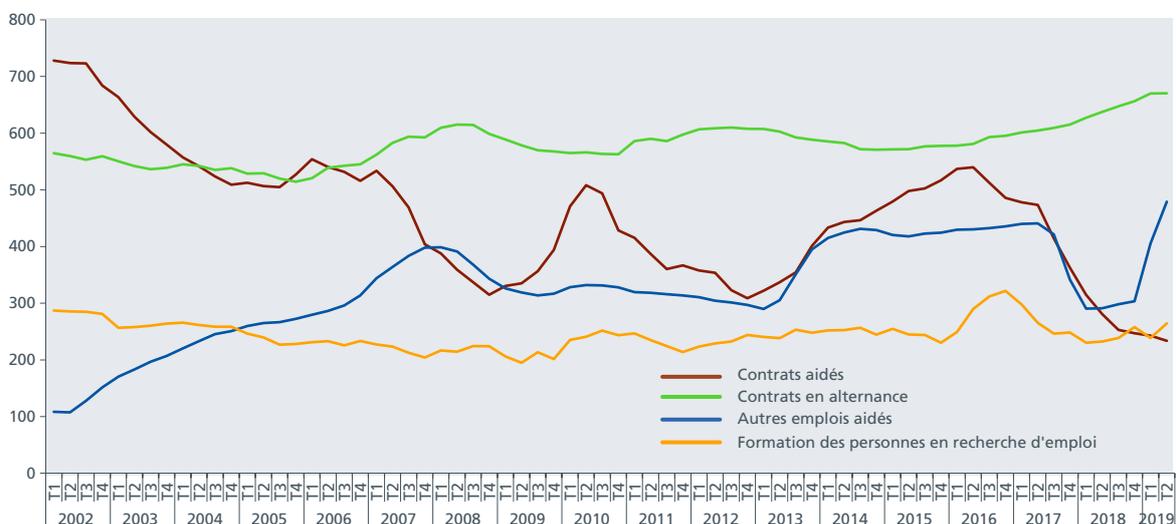
234 000 salariés de France métropolitaine bénéficient d'un contrat aidé fin juin 2019 : parcours en compétences ou contrat dans une structure d'IAE et, dans une moindre mesure, contrat unique d'insertion et emploi d'avenir. Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé est en baisse au 2^e trimestre 2019 (-9 000) et sur un an (-47 000 bénéficiaires sur un an, -16,8 %).

Le nombre de bénéficiaires d'un contrat en alternance en France métropolitaine s'élève à 670 000 fin juin 2019, un chiffre stable par rapport au trimestre précédent. En un an, les effectifs en alternance ont augmenté de 33 000 (+5,1 %) : +19 000 contrats d'apprentissage (+4,7 %) et +14 000 contrats de professionnalisation (+6,0 %).

Les autres emplois aidés (essentiellement les aides aux chômeurs créateurs d'entreprise) augmentent fortement au 2^e trimestre 2019, en raison de l'élargissement des aides à l'ensemble des créateurs et des repreneurs d'entreprise. Sur un an, ils augmentent de 188 000 (+64,5 %).

Graphique 1
Évolution des bénéficiaires des dispositifs spécifiques des politiques de l'emploi

Bénéficiaires en fin de période, données CVS (en milliers)



Lecture : le nombre de bénéficiaires d'un contrat aidé fin juin 2019 s'élève à 234 000.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoiss ; ASP ; chambres consulaires ; Direccte ; ministère de l'Éducation nationale ; Pôle emploi ; base Brest ; traitement Dares.

Tableau 1
Entrées dans les dispositifs spécifiques de politique de l'emploi

En milliers

	Entrées sur le trimestre, données brutes			Cumul des entrées sur 12 mois glissants		
	T2 2018	T2 2019	Évolution (en %)	Juil. 2017 à juin 2018	Juil. 2018 à juin 2019	Évolution (en %)
Emploi aidé (1)	202	290	43,2	1 353	1 370	1,3
Contrat aidé	93	87	-5,7	405	363	-10,4
PEC.....	25	20	-21,6	45	102	126,9
CUI-CAE.....	0	0	-	87	0	-
CUI-CIE.....	1	1	-	5	6	-
Emploi d'avenir.....	0	0	-	9	1	-
dont : non marchand.....	0	0	-	8	1	-
marchand.....	0	0	-	1	0	-
Insertion par l'activité économique (IAE).....	67	66	-0,6	259	255	-1,5
Contrat en alternance	47	43	-8,8	517	545	5,5
Apprentissage.....	15	17	11,4	302	315	4,4
Contrat de professionnalisation.....	32	26	-18,5	215	230	7,1
Autre emploi aidé	62	159	155,8	431	462	7,1
Dispositif ciblé sur les territoires en difficulté.....	2	2	-18,9	8	8	0,5
Contrat de génération.....	0	0	-	3	0	-100,0
Exonération de cotisation chômage sur les embauches de jeunes en CDI.....	0	0	-	195	0	-100,0
Aide aux créateurs d'entreprise.....	60	157	162,2	225	453	101,8
Accompagnement des restructuration (ATD).....	0	0	-	0	0	-
Formation des personnes en recherche d'emploi (2)	154	207	34,7	729	838	15,0
Pôle emploi.....	76	113	49,5	319	373	17,1
Région.....	59	69	17,0	315	340	8,1
Autre stage.....	19	18	-8,6	96	100	5,0
Prépa compétences.....	-	8	-	-	25	-

(1) Les flux d'entrées correspondent à des nouvelles embauches ou à des reconductions des contrats existants, à l'exception de certains contrats de l'IAE (dans les AI et les ETTI) où seules les nouvelles embauches sont comptabilisées.

(2) Du fait d'un changement de système d'information, les données relatives aux entrées en formation sont affectées d'une rupture en série entre 2017 et 2018 (cf. Concepts et définitions, page 5).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoff, ASP, chambres consulaires, Direccte, ministère de l'éducation nationale, Pôle emploi, Base Brest, traitement Dares.

Tableau 2
Bénéficiaires des dispositifs spécifiques de politique de l'emploi : effectifs et évolution

En milliers

	Nombre de bénéficiaires en fin de trimestre, données cvs			Évolutions trimestrielles des bénéficiaires, données CVS				Glissement annuel
	T2 2018	T2 2019	Évolution (en %)	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	
Emploi aidé (1)	1 209	1 383	14,3	-11	8	111	65	174
Contrat aidé	281	234	-16,8	-28	-6	-4	-9	-47
PEC.....	43	86	101,4	27	18	2	-4	44
CUI-CAE.....	67	1	-	-44	-17	-5	-1	-
CUI-CIE.....	3	4	-	0	1	1	0	-
Emploi d'avenir.....	38	14	-	-9	-6	-5	-4	-
Dont : non marchand.....	28	11	-	-7	-4	-3	-3	-
marchand.....	10	3	-	-2	-2	-2	-1	-
Insertion par l'activité économique (IAE).....	131	129	-1,6	-2	-1	2	-1	-2
Contrat en alternance	637	670	5,1	10	9	14	0	33
Apprentissage.....	409	428	4,7	3	2	9	4	19
Contrat de professionnalisation.....	228	242	6,0	7	7	4	-4	14
Autre emploi aidé	291	479	64,5	7	5	102	73	188
Dispositif ciblé sur les territoires en difficulté.....	36	14	-62,7	0	-2	-4	-17	-23
Contrat de génération.....	15	7	-52,3	-3	-2	-2	-1	-8
Exonération de cotisation chômage sur les embauches de jeunes en CDI.....	0	0	-	0	0	0	0	0
Aide aux créateurs d'entreprise.....	238	458	92,4	10	10	108	92	220
Accompagnement des restructuration (ATD).....	2	0	-100,0	0	-2	0	0	-2
Formation des personnes en recherche d'emploi (2)	232	264	13,7	6	19	-19	26	32
Pôle emploi.....	42	68	61,4	2	8	4	12	26
Région.....	150	157	4,7	3	7	-17	15	7
Autre stage.....	41	40	-2,4	1	4	-6	-1	-1

(1) Les stocks correspondent à des bénéficiaires en fin de trimestre, sauf pour certains contrats de l'IAE (dans les AI et ETTI) et pour les dispositifs d'exonération de cotisations sociales, où il s'agit du nombre de bénéficiaires au cours du dernier mois du trimestre.

(2) Il n'est pas possible à ce stade de comptabiliser le nombre de personnes bénéficiaires de la prépa compétence en fin de mois.

Champ : France métropolitaine, hors prépa compétences.

Sources : Acoff, ASP, chambres consulaires, Direccte, ministère de l'Éducation nationale, Pôle emploi, Base Brest, traitement Dares.

Les contrats aidés

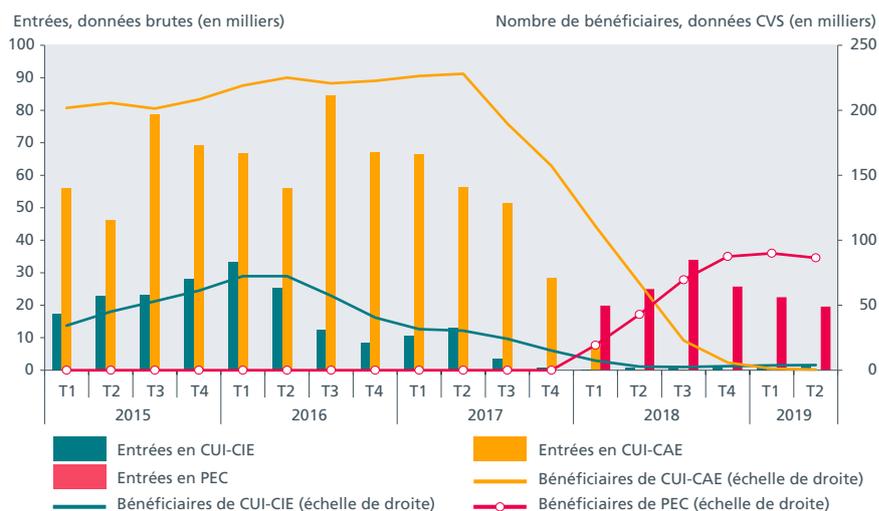
Le nombre de personnes en contrat aidé diminue au 2^e trimestre 2019 et atteint 234 000 salariés.

Le nombre de bénéficiaires de parcours emploi compétences (PEC), qui remplacent les CUI-CAE depuis début 2018, diminue de 4 000 sur un trimestre du fait d'un ralentissement des entrées. Fin juin 2019, 86 000 personnes sont bénéficiaires d'un PEC, et 1 000 personnes sont encore bénéficiaires d'un CUI-CAE.

Le nombre de jeunes en emploi d'avenir continue de baisser pour atteindre 14 000 personnes fin juin 2019.

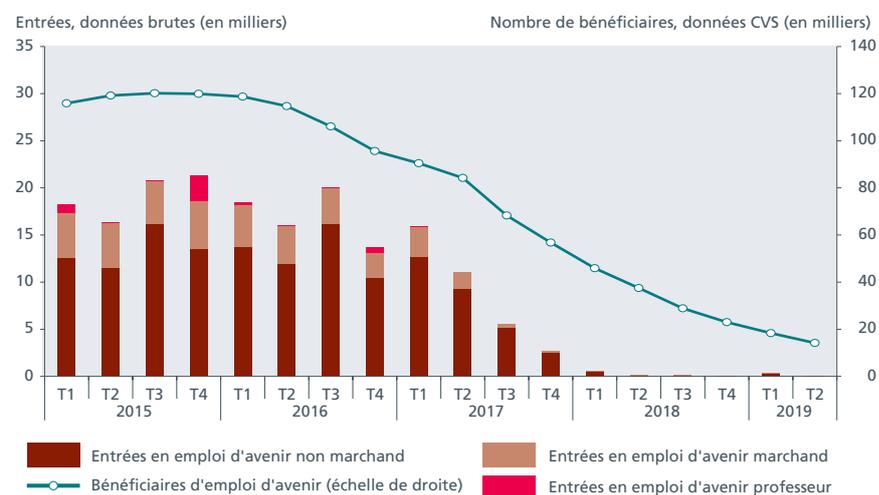
Fin juin 2019, 129 000 personnes sont salariées dans les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), en diminution de 2 000 sur un an. Dans les entreprises d'insertion et les ateliers et chantiers d'insertion, le nombre de bénéficiaires est en légère hausse (respectivement +3,5 % et +1,4 %). Il diminue en revanche dans les associations intermédiaires (-5,7 %) et, dans une moindre mesure, dans les entreprises de travail temporaire d'insertion (-1,7 %).

Graphique 2
Contrats uniques d'insertion et parcours emploi compétences



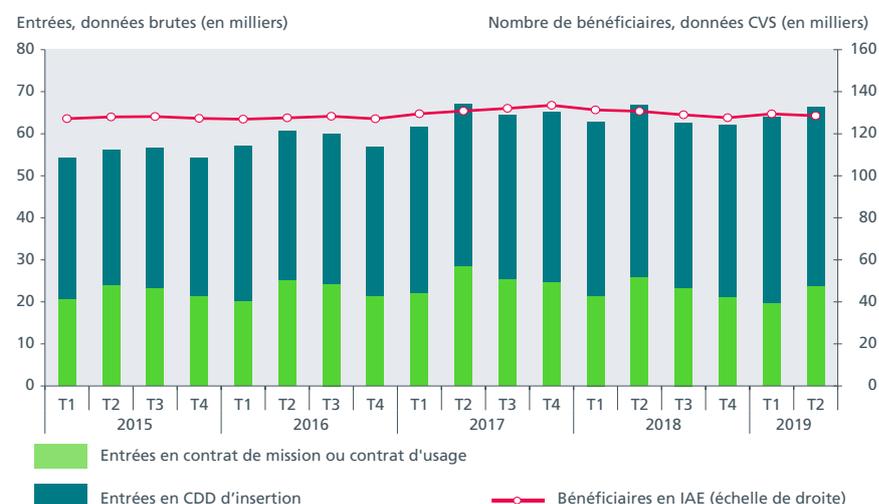
Lecture : au 2^e trimestre 2019, 20 000 PEC ont été initiés, et 86 000 personnes bénéficiaient d'un PEC fin juin.
Champ : France métropolitaine.
Source : ASP ; traitement Dares.

Graphique 3
Emplois d'avenir



Champ : France métropolitaine.
Source : ASP ; traitement Dares.

Graphique 4
Contrats dans les structures de l'insertion par l'activité économique



Champ : France métropolitaine.
Source : ASP ; traitement Dares.

L'alternance

Les effectifs en alternance augmentent de 33 000 sur un an (+5,1 %). La hausse est plus forte pour les contrats de professionnalisation (+6,0 %) que pour les contrats en apprentissage (+4,7 %).

Au total, le nombre de bénéficiaires d'un contrat en alternance s'élève à 670 000 fin juin 2019.

Les autres emplois aidés

Les autres emplois aidés sont principalement constitués des bénéficiaires de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre). Sur un an, les effectifs dans ce dispositif sont en augmentation de 92,4 %, en raison de l'élargissement du dispositif à l'ensemble des créateurs et des repreneurs d'entreprise (1). Par rapport à 2018, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé. Les dispositifs ciblés sur les territoires en difficulté (ZFU, ZRR, ZRD...) sont en voie d'extinction, le nombre de salariés bénéficiaires est donc en constante diminution (2). Le nombre de bénéficiaires de contrats de génération atteint 7 000 fin juin 2019, en baisse de 52,3 % sur un an.

La formation des personnes en recherche d'emploi

Au 2^e trimestre 2019, 207 000 personnes en recherche d'emploi sont entrées en formation en France métropolitaine, dont 113 000 entrées en stages commandés par Pôle emploi, 69 000 commandés par les conseils régionaux et 8 000 entrées dans le dispositif « Prépa compétences » (9 000 au 1^{er} trimestre 2019) (3). Les entrées cumulées sur un an sont en hausse de 15,0 %.

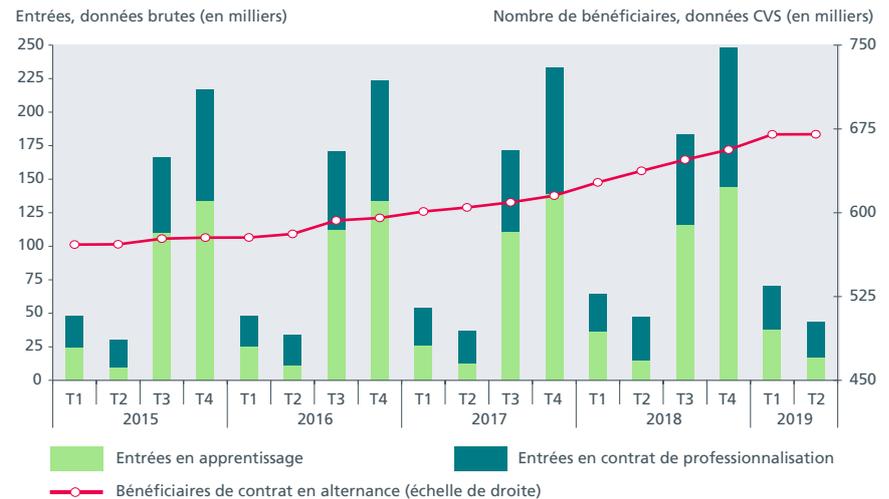
En France métropolitaine, 264 000 personnes en recherche d'emploi étaient en formation fin juin 2019, en hausse de 32 000 par rapport à juin 2018 (+13,7 %).

(1) Avant le 1^{er} janvier 2019, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) était réservée à certaines catégories précises : les demandeurs d'emploi indemnisables ou indemnisés par Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi non indemnisés mais inscrits 6 mois à Pôle Emploi au cours des 18 derniers mois, les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, les personnes âgées de 18 à moins de 26 ans, les personnes âgées de moins de 30 ans handicapées ou qui ne remplissent pas la condition de durée des droits de chômage, les salariés ou personnes licenciées d'une entreprise (sous certaines conditions), les personnes ayant conclu un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) (sous certaines conditions), les bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le dispositif d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre) a été ouvert à l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise.

(2) Cette publication ne couvre pas les expérimentations en cours, notamment les Territoires de lutte contre le chômage de longue durée et les Emplois francs.

(3) La série statistique relative au dispositif « Prépa compétences » existe depuis le 3^e trimestre 2018.

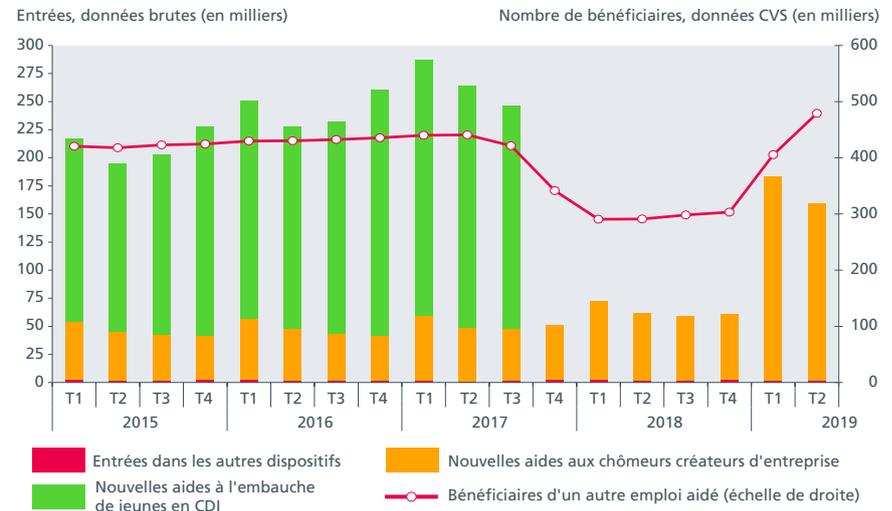
Graphique 5
Contrats en alternance



Champ : France métropolitaine.

Sources : chambres consulaires ; Direccte ; ministère de l'Éducation nationale ; Opca ; traitement Dares.

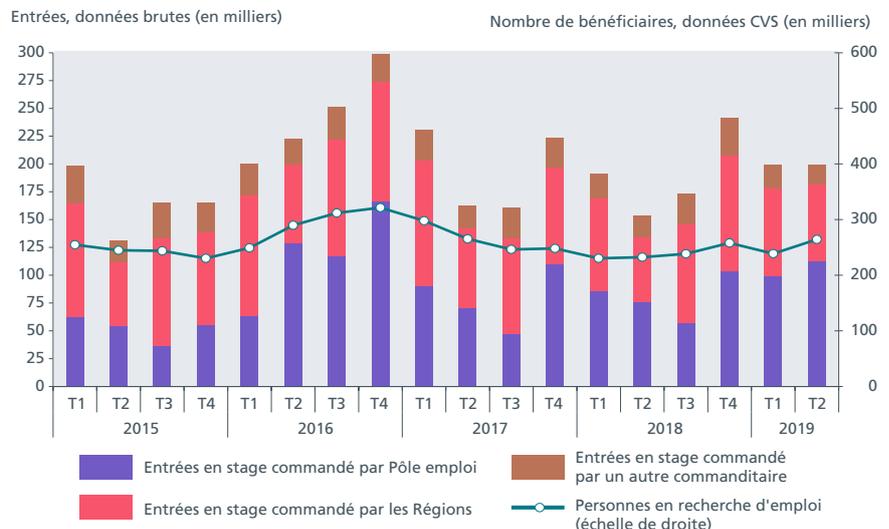
Graphique 6
Autres emplois aidés



Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; Direccte ; traitement Dares.

Graphique 7
Formation des personnes en recherche d'emploi



Champ : France métropolitaine.

Sources : base Brest ; traitement Dares.

Emploi aidé : emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Contrat aidé : contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics.

Contrat en alternance : contrat dérogatoire au droit commun incluant une formation diplômante ou qualifiante, pour lequel l'employeur bénéficie d'une aide publique. Il peut s'agir d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

Formation des personnes en recherche d'emploi : toute formation suivie par des personnes sans emploi, qui en cherche un, inscrites ou non à Pôle emploi, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut octroie une rémunération ou, *a minima*, la prise en charge de la protection sociale pendant la formation. Peuvent s'y ajouter des formations dont les bénéficiaires ne disposent pas d'un tel statut, mais qui s'intègrent dans un parcours de formations.

Secteur marchand / non marchand : les CUI et les emplois d'avenir prennent des formes différentes (support juridique et aides de l'État) selon qu'ils sont conclus dans le secteur marchand (ce sont alors des CUI-CIE) ou non marchand (CUI-CAE). Les parcours emploi compétences (PEC) sont quant à eux uniquement prescrits dans le secteur non marchand et remplacent juridiquement les CUI-CAE. Relèvent du secteur non marchand les personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif et ceux chargés de la gestion d'un service public. Le secteur marchand regroupe les autres employeurs cotisant à l'assurance chômage.

Rupture de série sur les données de la formation professionnelle

Les données Brest, source administrative sur la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi, ont été affectées entre les années 2017 et 2018 par un changement progressif du système d'information des données de l'Agence de services et de paiement. Les données 2018 publiées intègrent les évolutions liées à ce nouveau système d'information, contrairement aux données 2017. L'impact estimé serait d'approximativement 6 000 entrées à la baisse en 2017.

Cette synthèse trimestrielle a été rédigée à la Dares par Anne-Marie Stolaroff-Pépin et une équipe animée par Titouan Blaize, composée de Olivier Frances, Valentin Guillon, Audrey Farges, Lisa Moulot et Titouan Blaize.

DARES INDICATEURS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

Données des graphiques
et tableaux
accessibles
au format excel

